

Groupe composé de :

Emma Ceccaldi

Arthur Seguet

Rachel Holman

Ahmed Donder

Marie-Agathe Mauron

Note d'intention: Kari (Team) Association

A l'heure de l'enjeu massif que constitue l'imminence climatique et environnementale, nous tentons de participer activement à la préservation de notre planète, et c'est pourquoi les espaces verts relèvent d'une importance capitale.

En effet, ces espaces de verdure dans nos villes françaises et plus particulièrement au sein de notre capitale, Paris, permettent d'améliorer la qualité de vie pour les habitants tout en permettant de donner à la biodiversité un nouveau souffle.

De plus, cela joue sur la qualité de l'air respiré au quotidien, procure également du plaisir aux habitants en s'occupant d'un potager et enfin, éduque les générations futures à prendre soin de l'environnement qui nous entoure.

Nous souhaitons nous positionner sur l'agriculture urbaine, qui peut prendre différentes formes à plusieurs endroits comme des jardins collectifs, des cours d'immeubles et des toits. Notre association **KariTeam** intervient pour répondre à ce défi environnemental qui relève à la fois de la qualité de vie des habitants mais aussi par extension de l'éducation des générations futures à cette problématique.



Une intervention débutant dans le 2ème arrondissement de Paris

Le choix de cet arrondissement n'est pas un hasard. Effectivement, à la suite de nos recherches et analyses, nous avons conclu que commencer notre action par le 2ème arrondissement garantissait un gain de succès et des avantages pour se faire connaître à l'échelle nationale. En effet, le 2ème arrondissement possède le moins d'espaces verts de tous les arrondissements de la capitale et est également le plus petit au niveau de sa superficie. Autrement-dit, si nous parlons en pourcentage, les espaces verts constitue 5.28% des arrondissements de Paris et le 2ème arrondissement détient seulement 0.2%. En débutant notre projet sur le 2ème arrondissement, nous avons un indicateur qui permettra d'évaluer le succès de notre projet, soit le passage d'un pourcentage d'espace vert faible (0.2%) à un pourcentage beaucoup plus élevé (en moyenne 3% sur la superficie du 2ème arrondissement). De plus, l'avantage de commencer dans le 2ème arrondissement est que cette zone a déjà été sensibilisée sur le plan environnemental depuis 2001 puisque son maire, Jacques Boutault, est membre du parti Europe Écologie Les Verts. Ce sont pour toutes ces raisons que nous avons sélectionné cet arrondissement de Paris pour débiter notre projet afin que dans un second temps nous puissions le propager à d'autres arrondissements, et ensuite à l'échelle nationale.

La vision et les actions concrètes de l'association

L'association que nous avons créé a un but non-lucratif. Toutefois, cela ne signifie pas qu'elle ne sera pas productrice de richesse. La richesse produite peut être déterminée par des indicateurs mesurables dans le temps comme une meilleure qualité de l'air, un renforcement de la cohésion sociale entre les citoyens, la qualité des produits que nous mangeons, ou encore un enrichissement et une promotion des commerces biologiques locaux. Nous souhaitons montrer aux citoyens que la végétalisation de l'espace qui les entoure est un intérêt commun qui ne peut qu'être bénéfique pour notre génération et les générations futures : telle est la vision de Kari Association. Ainsi, nous agissons directement avec les acteurs ciblés que sont les citoyens, la municipalité et les commerçants locaux. Un des leviers phares de notre projet est l'accompagnement des personnes pour végétaliser les cours et les toits des immeubles du 2ème arrondissement de Paris. En effet, nous avons la certitude que le facteur de réussite de notre projet se trouve dans cet accompagnement afin de ne pas laisser les citoyens livrés à eux-mêmes et que l'action ne fonctionne pas sur le long terme.

Que proposons nous aux citoyens ?

Notre association est riche en savoir-faire grâce à ceux qui en font partie. Dans notre association, des bénévoles sont des anciens agriculteurs à la retraite ainsi que des DRH ayant une sensibilité pour la cause environnementale et tous une certaine expérience. En d'autres termes, la polyvalence de notre association nous donne le potentiel d'encadrer des citoyens voulant participer à notre cause écologique même si leur savoir est limité voire nul en agriculture ou en jardinage. Des formations gratuites sont proposées à ceux qui rejoignent notre association afin d'augmenter les capacités à devenir de véritables "mains vertes".

L'intérêt pour les citoyens est d'abord participatif et communautaire et mais ils peuvent en obtenir d'autres :

- Sur le plan **environnemental**, le citoyen a une part de responsabilité. Agir en bonne cause pour l'impact écologique est le rôle qu'offre notre association et permet une satisfaction personnelle en cultivant la végétalisation de leur espace.
- Sur le plan de la **connaissance**, le citoyen apprendra à faire pousser des fruits et des légumes et comprendra mieux l'activité d'un agriculteur
- Sur la plan de l'**activité sociale**, avec les nouvelles lois sur l'environnement et l'impact de l'empreinte écologique de l'homme, on peut s'imaginer que d'ici une dizaine d'années, nos activités peuvent donner lieu à un système de bonus/malus. L'idée sera la suivante : si un individu est intégré dans une cause de développement durable et de végétalisation des espaces verts, il aura une exonération impôts variable en fonction de son temps d'investissement pour cette cause.
- Sur le plan **économique**, cultiver et faire pousser des fruits et des légumes permet de les vendre dans le marché local ou bien aux commerçants biologiques contre des coupons de réductions valables dans les commerces où ces produits se vendent. De plus cela permettra une évidente réduction du circuit de la nourriture afin de minimiser les conséquences polluantes et néfastes.

Quel est l'avantage pour les commerçants locaux ?

Dans notre projet d'une végétalisation des espaces parisiens, si le citoyen est vu comme le moteur, le commerçant du market bio local est le carburant. Et c'est pour cette raison que les commerçants faisant partie de notre cercle ont autant d'avantages à tirer de ce projet que les citoyens. Ce commerçant possède un double rôle :

Dans un premier temps, il est vu comme un acheteur potentiel des fruits et légumes que nous faisons pousser sur les toits et dans les cours par les citoyens en échange de coupons de réductions utilisables chez le commerçant en question. Dans un second temps, le commerçant est vu comme un potentiel agriculteur des produits que l'association met en vente. En effet, le commerçant a l'occasion de faire pousser ses propres fruits et légumes sur son toit grâce à des bacs en plastique que l'association met aussi à disposition en vente. Les bacs en question sont adaptables sur tout type de toit et conviennent uniquement aux graines et additifs que l'association vend. De ce fait, nous avons un suivi de la part de chaque commerçant voulant se joindre à nous. L'avantage pour le commerçant est d'acheter ou de faire pousser des produits bio et locaux dans un circuit court, mais surtout surtout de pouvoir dire à ses clients que les légumes qui sont dans leurs caddies viennent d'être récoltés sur le toit du commerce grâce à des bacs en plastique de notre association.

Comment interagissons-nous avec la municipalité ?

La municipalité joue un rôle fondateur pour notre association du lancement du projet jusqu'à la mise en place sur le long terme. En effet, la mairie de 2ème arrondissement nous a donné l'accord pour la végétalisation des toits et des cours de la majorité des immeubles de

l'arrondissement car la sensibilisation de l'environnement touche particulièrement cet arrondissement qui est littéralement en manque d'espaces verts. De plus, elle est prête à nous accorder un moyen de financement pour notre projet ainsi qu'un moyen de communication. En effet, elle nous propose de nous faire la publicité de l'association et du projet à travers les journaux de la ville, et nous développons en parallèle un projet de promotion publicitaire avec la RATP dans le but de promouvoir notre association sur les bus. Tous ces moyens sont mis en oeuvre par la municipalité pour la simple raison que le 2ème arrondissement et notre association partagent la même vision de l'impact de l'Homme sur l'environnement. La mairie s'est fixée comme objectif il y a 3 ans de revitaliser les espaces verts, et notre association est le moyen le plus efficace de le réaliser tout en ayant un impact sur la durée.

L'avenir de notre association

Un nouveau projet est en route pour notre association. En effet, nous essayons de mettre en place actuellement un accord avec d'autres entités étatiques et municipales pour rendre notre projet ouvert à tous et surtout dans tous les arrondissements de Paris. L'association s'entretient actuellement avec des écoles d'urbanismes, des centres de loisirs et le tribunal de Paris pour donner la chance à certains d'entre-nous de s'intéresser aux projets.

- Dans le cadre de leur diplôme d'une école d'urbanisme, les élèves doivent effectuer un travail de terrain sur l'activité d'un changement d'un lieu. La végétalisation d'un espace est considérée comme un critère de changement. De ce fait, nous avons l'occasion de faire intervenir des élèves d'école d'urbanisme pour l'amélioration de notre projet mais aussi la validation de leur travail de terrain pour leurs écoles respectives.
- Les centres de loisirs sont un bon moyen de partager l'importance et la richesse de l'environnement et la végétalisation des espaces verts du fait que nous proposons des activités à des enfants qui sont facilement réalisables. L'objectif ici est de sensibiliser les plus jeunes d'entre nous afin qu'ils possèdent dès leur enfance un goût pour la végétalisation mais surtout une sensibilité voire une vocation pour le développement durable et l'agriculture urbaine de proximité.
- S'entretenir avec le tribunal de Paris ainsi que d'autres entités juridiques aura pour but de faire voir notre association et notre projet comme un moyen de réintégration à la vie active d'anciens détenus ou bien à des individus qui doivent effectuer des heures de travaux d'intérêts généraux.